

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} septembre 2014 à 20h30.

Etaient présents : Catherine Déthune- Murielle Stéphan- Denis Molinier- Françoise Désirant- Julie Guichon- Catherine Chevrier- Arnaud Mathiotte- Marc Deforge- Sylvain Wolter- Sébastien Thill

Etait absent : Claude Sallet ayant donné procuration à Catherine DETHUNE

Secrétaire de séance : Arnaud Mathiotte

3 spectateurs

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2014

Le nom du rapporteur du TRI (Territoire à Risques importants d'Inondation), Claude SALLET doit être rajouté.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Restructuration de la mairie

Le 17 juillet, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les plis. Après analyse des offres, l'architecte est revenu le 22 août afin d'émettre un avis sur chaque offre avec le lot correspondant.

Le coût total de l'opération avec les options s'élèverait à 298 526.55€ H.T soit 358 231.86€ T.T.C.

D'un point de vue financier, un prévisionnel 2014 et une projection sur 2015 ont été réalisés conjointement avec le trésorier pour déterminer un financement approprié et permettre aux élus de se positionner en connaissance de cause.

A la clôture de 2014, on bouclait le budget sans faire d'emprunt en réalisant les opérations suivantes :

- Frais d'études et travaux de la traverse
- Une partie des frais d'études et des travaux de la mairie
- Reprise des concessions en terrain commun ou à terme échu
- Plantations
- Réalisation de la piste BMX
- Agencement de l'aérodrome
- Travaux dans le logement communal
- Réfection des vitraux de l'église
- Changement des radiateurs de l'ancienne école
- Achat d'un tracteur
- Extension de réseaux Chemin des Hauts

En 2015, il faut compter le reste des frais d'études pour la mairie, à régler pour environ 20 000€, le coordonnateur de sécurité pour 1 920€, le reste des travaux de la mairie de l'ordre de 282 000€ et la réhabilitation des assainissements de la mairie et de l'aérodrome pour environ 46 000€ soit un total de 350 000€.

Des recettes sont prévues : FCTVA 2015 sur dépenses 2014 : 25 140€

DETR : 40 000€

Amendes de police : 50 000€

Soit un total de 115 140€

Le besoin de financement représenterait la somme d'environ 235 000€ qui sera comblé par un emprunt.

Notre capacité d'autofinancement est de 60 000€. Pour pouvoir prévoir d'autres investissements, il ne faut pas dépasser la moitié de notre capacité en annuités d'emprunt, soit 30 000€.

Une projection d'emprunt sur 10 ans représenterait une annuité de 26 000€ et sur 15 ans, 19 000€.

Ne pas oublier que sur l'année 2016, le FCTVA sur les dépenses de 2015 permettrait de retoucher la somme de 55 000€.

Durant les précédents mandats, les locaux de la mairie n'ont jamais fait l'objet d'une réhabilitation car d'autres projets ont été menés : Travaux sur la toiture de la mairie, réfection de l'église, construction de l'ex-école, des trois maisons et l'extension de la salle des fêtes.

Le projet tel qu'il est décrit comprend le réaménagement complet du rez-de-chaussée (isolation, changement des baies, du chauffage), l'accessibilité, ainsi que les arrivées pour l'étage.

Il est demandé à chaque conseiller de donner son avis sur l'opportunité de réhabiliter la mairie avec le cahier des charges présenté.

Résultat du vote : 6 voix pour
1 voix contre
4 abstentions

Madame le Maire informe ensuite l'assemblée, des entreprises proposées pour chaque lot avec le montant correspondant :

	ENTREPRISE PROPOSEE	TOTAL HT	TTC
LOT 01	BOITUZAT	33 962.70€	40 755.24€
LOT 02	THIRIOT	79 438.20€	95 325.84€
LOT 03	APB	56 148.00€	67 377.60€
LOT 04	AUDINOT	31 951.57€	38 341.88€
LOT 05	MELODA	20 130.15€	24 156.18€
LOT 06	GIOVANNI	9 231.00€	11 077.20€
LOT 07	MORLET	11 200.00€	13 440.00€
LOT 08	MORLET	8 258.00€	9 909.60€
LOT 09	PERES	32 733.93€	39 280.72€
LOT 10	BAILLEUX	15 473.00€	18 567.60€

Soit un coût total du projet de 298 526.55€ (hors frais d'architecte et SPS)

Résultat du vote : 8 voix pour et 3 abstentions

Réhabilitation de la mairie : Choix du coordonnateur

Une consultation a été lancée concernant le choix du coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société CSBTP pour un montant de 1920.78€ TTC.

Restructuration de la mairie : Subvention Conseil Régional

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du conseil Régional au titre de l'aide aux petites communes.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Suite au rapport de non-conformité de l'installation d'assainissement non-collectif de la mairie comprenant également celle de la salle des fêtes, de l'ex-école et de la grange, le bureau d'études B3E, a estimé le coût de la mise aux normes de l'ouvrage à 52 768.74 €.

La commune a la possibilité de demander à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole d'installer en son nom et pour son compte, un ouvrage conforme à la réglementation.

Le programme de réhabilitation engagé par la communauté de communes va permettre d'obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, la réfection de l'assainissement de la mairie en confiant cette mission à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole pour un coût après déduction des subventions de 32 968.74 €.

D'autre part, les membres du conseil municipal ont également décidé de réhabiliter l'assainissement de l'aérodrome par le biais de la communauté de communes pour un reste à charge pour la commune à hauteur de 17 002.32€.

Vote à l'unanimité.

Extension de réseaux Chemin des Hauts

Madame le Maire donne connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise. La Marnaise et Nord Est TP ont répondu. Une entreprise s'est excusée de ne pas répondre. La CCMC prendra à sa charge une partie du réseau d'eau potable. Le conseil a décidé, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Nord-Est TP pour un montant de 35 225 € H.T.

SIEM : Effacement réseau RD4

Madame le Maire présente le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue de Nuisement établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie. Après examen, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue de Nuisement, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Repas dansant : tarifs

Le repas comprendra un apéritif alsacien –baeckoeffe – salade- fromage – dessert croc champagne

Les tarifs suivants seront appliqués :

- 12€ pour les habitants d'Ecury
- 17€ pour les extérieurs

Buvette :

Champagne : 17€

Vin : 5€

Coca : 1€

Eau : 0.50€

Vote à l'unanimité

Convention d'occupation temporaire : fauchage des pistes de l'aérodrome

Depuis 2007, le fauchage des pistes et des parties non occupées de l'aérodrome était effectué par Monsieur PLANCON Rémi. Par courrier en date du 2 juin 2014, ce dernier nous informait qu'il avait fait valoir ses droits à la retraite et que son fils, Monsieur PLANCON Emmanuel, avait repris son exploitation agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que Monsieur PLANCON Emmanuel procède au fauchage moyennant une redevance, soit 255.88€ pour 2014. Elle sera révisée chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer une convention avec le bénéficiaire.

Suite requête tribunal administratif

Le P.L.U. de la commune a été adopté le 17 décembre 2012. M. Deforge a saisi le tribunal administratif pour remise en cause du P.L.U. pour « suspicion de prise illégale d'intérêts par un élu des collectivités locales et territoriales ».

Le jugement du tribunal a été rendu le 7 mai dernier : La requête de Monsieur Deforge a été rejetée et il est redevable de 1200 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Monsieur Deforge a demandé si la commune pouvait faire un geste pour réduire sa condamnation financière.

La commune rappelle que les frais d'avocat s'élèvent à 1 152€ et des frais de reprographie pour 68.28€. Les frais d'avocat ont été réglés par notre assurance juridique.

Aucune décision n'a été prise car la somme a été appelée par l'avocat de la commune et sera versée à la CARPA (CAisse des Règlements Pécuniaires des Avocats) sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir.

Garderie scolaire :

A la veille de la plénière de juillet, le vice-président chargé des affaires scolaires a souhaité rencontrer Madame le Maire pour l'informer qu'en raison d'un faible taux de fréquentation (env. 4 enfants/jour en juin 2014) de la garderie d'Ecury, la commission scolaire de la CCMC proposerait sa fermeture dès la rentrée de septembre 2014.

La CCMC a communiqué le relevé journalier des enfants présents en 2013/2014 ; en moyenne 7 enfants recourent à ce service. Le bureau municipal a réfléchi à l'opportunité de continuer ce service, à la charge de la commune. Les locaux, le chauffage, le ménage et les fournitures pour occuper les enfants étaient déjà à la charge de la commune. Seul le personnel d'encadrement était payé par la CCMC soit 2 personnes dont la dépense annuelle se monterait à environ 5400€.

Au regard du taux de fréquentation, la commune renonce à engager une telle somme. En tout état de cause, elle n'a pas la compétence et aurait dû sous-traiter le service à une association.

Appel contestation redevance barrage :

En date du 16 avril 2012, la commune s'associait à l'action initiée par la ville d'Epernay pour intenter un recours visant l'annulation de la redevance d'étiage créé par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saine Grands Lacs (EPTB)

Vu le jugement rendu le 4 juin 2014 par le tribunal Administratif de Paris, rejetant cette demande, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de se joindre à l'appel formé par la ville d'Epernay.

CCMC : voir compte rendu à l'affichage

Questions diverses :

L'entreprise des vitraux est venue refaire le vitrail de l'église comme planifié. Par contre, une fuite a été décelée au niveau d'une rosace. Deux solutions sont proposées : soit réfection complète pour 774.42€, soit étanchéité du verre pour 216€. La deuxième solution est retenue.

En guise de geste commercial, l'entreprise a fixé une protection sur un vitrail préalable réparé en 2013.

Pour 2014, la taxe additionnelle des droits de mutation s'élève à 10334€.

La Gendarmerie nous met en garde contre la recrudescence du vol de bronze (statues, coqs, objets d'ornements) sur le territoire national et particulièrement dans les départements voisins. Soyons vigilants et portons une attention plus particulière sur les sites sensibles (cimetière, mairie, monuments, ...). Il ne faut pas hésiter à alerter la gendarmerie de tout fait anormal ou de repérage qui pourrait s'opérer dans la commune.

Prochaines réunions :

Commission environnement le 8 septembre à 17h30

Commission travaux le 16 septembre à 20h30

Levée de la séance à 23h15